

## Document à conserver

### Service de garde LES AMIS DE FABIEN.

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant dans notre service de garde. Nous offrons le service à tous les enfants inscrits à l'école de l'Écho-des-Montagnes, du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année. Le personnel du service de garde met tout en œuvre pour rendre agréable le temps que votre enfant passera en notre compagnie.

#### Heures d'ouverture :

- ❖ **Le matin : 7h à 8h10, avant le début des cours.**
- ❖ **Le midi : 11h05 à 12h35, période du dîner.**
- ❖ **Après l'école : 15h15 à 17h45.**
- *Une pénalité de 7 \$ (1 à 15 minutes) et 15.00 \$ (15 à 30 minutes) sera imposée pour les départs tardifs.*
- *Le service de garde est fermé les jours fériés du calendrier scolaire, mais il est ouvert lors des journées pédagogiques et les jours de tempêtes, à moins d'avis contraire. Pour la semaine de relâche, nous sommes ouverts si le nombre d'inscriptions le permet.*

#### Statut régulier

L'enfant est présent au service de garde 2 périodes par jour, 3 fois par semaine minimum soit :

- ❖ Matin – midi.
  - ❖ Matin et après l'école.
  - ❖ Midi et après l'école.
- 3 fois par semaine.**

#### Statut sporadique

L'enfant est présent au service de garde le matin ou le midi ou bien après l'école seulement, soit :

- ❖ 1 période par jour ;
- ❖ 2 périodes par jour et moins de trois fois par semaine;
- ❖ Tous les dîners de la semaine.

**Vous devez aviser le service de garde de tout changement de fréquentation. Lorsque vous téléphonez pour motiver l'absence de votre enfant à l'école, vous devez aussi le faire pour le service de garde, sinon l'information ne se rend pas et cela sera considéré comme une absence non motivée et vous sera donc chargé. Les messages dans l'agenda sont importants pour l'enseignant mais ne se rendent pas nécessairement au service de garde, ce qui occasionne plusieurs désagréments et incertitudes. Il est donc très important de nous aviser pour motiver toute absence. (418) 869-2033 poste #3992.**

**\*\*\* TRÈS IMPORTANT : Pour un ajout ou pour une absence, vous devez nous joindre PAR TÉLÉPHONE :**

- ❖ **Avant 9h30, pour l'heure du dîner et avant 14h30, pour la période après l'école. Si le parent appelle après ces heures, les frais de garde lui seront chargés.**

## **Généralités (très important)**

- ❖ Les enfants qui fréquentent le service de garde devront circuler aux endroits prévus. Aucune éducatrice n'est autorisée à se rendre dans les classes. Si votre enfant oublie quelque chose, il le récupérera le lendemain.
- ❖ Pour que votre enfant puisse quitter avec une autre personne que vous, vous devez nous donner votre consentement.
- ❖ Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans une autorisation signée des parents. La médication doit être dans le flacon original provenant de la pharmacie. Ce dernier doit indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la durée du traitement.
- ❖ Aucun enfant atteint d'une maladie contagieuse ne peut fréquenter le service de garde durant la période de contagion.
- ❖ Les règles de vie et le code vestimentaire de l'école s'appliquent intégralement au service de garde.
- ❖ Quand vous quittez avec votre enfant, vous devez signer le registre de départ. Cela nous permet de voir si l'enfant est présent ou s'il a quitté lors d'incendie ou autre.

Lorsque votre enfant est absent et que nous n'avons pas le motif de son absence, une procédure de recherche est immédiatement mise en place. Il est donc très important de nous appeler à chaque absence soit pour l'école ou le service de garde.

- ❖ Les iPod, iPad et jeux électroniques ne sont pas permis au service de garde, sauf pour les activités spéciales.
- ❖ Les jeux personnels sont permis seulement aux journées pédagogiques. (Nous ne sommes pas responsables des bris ou pertes)

## **Journées pédagogiques :**

Pour nous permettre une meilleure planification des activités, des sorties et de l'horaire du personnel, vous devez inscrire votre enfant une semaine avant la tenue de la journée pédagogique ou du congé prévu.

**EN CAS D'ANNULATION DE LA PRÉSENCE, LA JOURNÉE MÊME DU CONGÉ, LA JOURNÉE SERA CHARGÉE.**

## **Journées de congé préscolaire :**

Le service de garde demeure ouvert les journées où les enfants du préscolaire sont en congé ou en entrée progressive. Vous devez nous aviser de la présence de votre enfant.

## **Vêtements :**

Votre enfant doit toujours avoir des vêtements de rechange et il doit être habillé pour la saison. Les enfants jouent beaucoup à l'extérieur, donc prévoir des vêtements adaptés à la météo.

Paiements	Tarifs 2020-2021
<p><b>Vous pouvez payer à la semaine ou aux deux semaines. Les frais de garde ne doivent pas dépasser deux semaines de facturation.</b></p> <p><b><u>À défaut de paiement :</u></b></p> <p><i>Si non-paiement, votre dossier est automatiquement transmis à la commission scolaire qui fera le suivi du compte. Une procédure de demande de paiement est alors entamée.</i></p>	<p><b><u>Statut régulier :</u></b></p> <p>Un enfant qui fréquente le service de garde au moins <u>deux périodes par jour, 3 jours / semaine et plus.</u></p> <p><b><u>Tarifcation pour régulier/jour :</u></b> 8.35 / jour (maximum)</p> <p><b><u>Tarifcation par période :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matin : 3.00 \$</li> <li>• Dîner : 4.65 \$</li> <li>• Après la classe : 4.60 \$</li> </ul> <p>Reçu d'impôt fédéral</p>
<p><b>IMPÔT :</b></p> <p>Un reçu officiel (relevé 24) sera déposé sur le Portail Parent de l'école dans la pastille FINANCE à la fin février. (Les frais de repas et de collation n'apparaissent pas sur les reçus)</p> <p><b>LE RELEVÉ SERA ÉMIS AU PARENT PAYEUR, POUR CEUX QUI PAIENT PAR INTERNET VEUILLEZ UTILISER LE BON NUMÉRO DE RÉFÉRENCE AU-DESSUS DE VOTRE NOM, AUCUN CHANGEMENT NE SERA FAIT PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE.</b></p> <p><b><u>Sporadique :</u></b> Reçu d'impôt provincial et fédéral (frais de garde seulement)</p> <p><b><u>Régulier :</u></b> Reçu d'impôt fédéral</p>	<p><b><u>Statut sporadique :</u></b></p> <p>Celui qui fréquente le service de garde <u>au besoin ou par période.</u></p> <p><b><u>Tarifcation pour sporadique/jour :</u></b> 14.70 \$ / jour (maximum)</p> <p><b><u>Tarifcation par période</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matin : 6.00 \$</li> <li>• Dîner : 9.30 \$</li> <li>• Après la classe : 9.20 \$</li> </ul> <p>Reçus d'impôt fédéral et provincial.</p>
<p>Vous recevrez par COURRIEL et sur le PORTAIL PARENT votre état de compte aux semaines. Pour pouvoir payer, il faudra entrer le numéro de référence sans tiret (série de chiffres qui se trouve au-dessus de votre nom sur l'état de compte) et suivre la procédure. <b>Le numéro de référence déterminera le payeur, donc soyez attentif au moment de l'inscrire. Aucun changement ne sera fait par la responsable pour les paiements internet.</b></p> <p>Si vous avez plus d'un enfant d'inscrit au service de garde, faites un seul paiement par famille, choisir le plus jeune de la famille. Le paiement se répartira aux frères ou sœurs de la famille. Les reçus d'impôt seront remis à celui qui fera le paiement de la facture (NUMÉRO DE RÉFÉRENCE).</p> <p>Pour le premier paiement internet, il faut ajouter une facture sur votre compte. Il faut faire une recherche du nom de fournisseur. Ensuite, sélectionner Garderies, comme catégories.</p> <p>Par la suite, il y aura possiblement deux choix, dont un qui fait référence au service de garde, par exemple : <b>Centre de service des Phares - service de garde (QC).</b></p> <p>Pour pouvoir payer, il faudra entrer le numéro de référence sans tiret (série de chiffres qui se trouve au-dessus du nom du payeur sur l'état de compte) et suivre la procédure. <b>Le numéro de référence déterminera le payeur, donc soyez attentif au moment de l'inscrire. Aucun changement ne sera fait par la responsable pour les paiements internet.</b></p>	<p><b><u>Pour tous les élèves inscrits :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Journées pédagogiques, <u>tempêtes</u> : même prix pour tous : <b>17 \$ pour les frais de garde. (Reçus d'impôt fédéral et provincial.)</b></li> <li>✓ Demi-journée pédagogique : <b>8.50 \$ (Reçus d'impôt fédéral)</b></li> <li>✓ <b>Jour de relâche (si ouvert) 21.25 \$ par jour.</b></li> </ul> <p><b><u>Particularités :</u></b></p> <p>Lorsque notre établissement offre le service de garde durant les journées d'école afin de compenser la reprise de temps (ex : voyage, fête de Noël, etc.) de même que pour les <b>élèves du préscolaire lors des 11 jours (Commission scolaire) + 3 jours de congé (école) :</b> La tarification appliquée à la période : <b>selon le statut de fréquentation de l'élève (matin, midi et soir).</b></p>